

## DELIBERATION DD2024\_037

Nombre de membres du conseil en exercice	
en exercice	83
Présents	52
Votants	67
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 mars 2024

LE 28 mars 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### CANDIDATURE DU GRAND PÉRIGUEUX À L'APPEL À PROJETS "ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT EN FAVEUR DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES" LANCÉ PAR LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINNE

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. LARENAUDIE, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SERRE, M. MARTY, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

#### POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M. DENIS  
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
M. LECOMTE donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. MOTTIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. MOTARD  
M. PERIER donne pouvoir à M. BARROUX  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

## CANDIDATURE DU GRAND PÉRIGUEUX À L'APPEL À PROJETS "ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT EN FAVEUR DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES" LANCÉ PAR LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** le Grand Périgueux s'est engagé dans un contrat d'objectifs territorial (COT) avec l'ADEME, visant à mettre en place des actions de court terme sur le volet économie circulaire.

Qu'en plus, l'agglomération souhaite accompagner les entreprises à la transition énergétique et vers une meilleure gestion de leurs ressources.

**Que** dans cet objectif, le Grand Périgueux a déposé une candidature le 31 octobre 2023 pour l'appel à projet « Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales » (ACTE), lancé par la Région Nouvelle Aquitaine en 2023.

**Que** le projet déposé par le Grand Périgueux propose des actions concrètes et opérationnelles en vue de faciliter les synergies entre les entreprises, d'initier des projets communs et de lever les freins possibles au changement dans le passage à l'acte des entreprises dans le champ de l'économie circulaire.

**Que** des ateliers collectifs et un suivi individuel seront proposés aux entreprises volontaires afin de favoriser des partenariats et accompagner des mutualisations dans le but d'économiser leurs ressources ou en améliorer leur utilisation. Cet accompagnement sera réalisé par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, en collaboration avec d'autres partenaires (chambres consulaires, club d'entreprises, conseil départemental, communes, SMD3, etc).

**Considérant que** le budget prévisionnel du projet est fixé à 27 500 € HT avec une aide régionale sollicitée à 20 000 €. Le Grand Périgueux participerait à hauteur d'un montant de 7 500 euros, financé par le budget du Contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME de la Direction Climat et Transition écologique.

**Que** le comité de sélection de la Région a donné un avis favorable à ce projet. Une délibération du conseil communautaire approuvant le projet est nécessaire pour compléter notre candidature. Le projet pourra alors être proposé au vote de la commission permanente régionale du 13 mai prochain.

**Qu'il est proposé au Conseil communautaire :**

- de répondre à l'appel à projets en déposant un dossier de candidature avec la participation du Grand Périgueux pour un montant de 7 500 euros et de solliciter une subvention à la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 20 000 euros.
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette candidature.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de répondre à l'appel à projets en déposant un dossier de candidature avec la participation du Grand Périgueux pour un montant de 7 200 000 euros ;

- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette candidature.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 11/04/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 11/04/2024	Périgueux, le 11/04/2024
	le Président Jacques AUZOU 